

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-2-8-2

Séance du vendredi 14 mars 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENT :

LORENTZ Michel

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Efficacité et Sobriété financière du 5 mars 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Inscrit au Budget Primitif 2025 de la Collectivité Européenne d'Alsace :

- Au titre de la politique Direction Générale des Services : en dépenses de fonctionnement : 134 050,00 €

- Au titre de la politique Cabinet : en dépenses de fonctionnement : 6 233 523,19 €

- Au titre de la direction de la communication :
 - o En dépenses :
 - En fonctionnement : 2 077 500,00 €
 - En investissement : 72 000,00 €
 - o En recettes, en fonctionnement : 1 900,00 €

- Au titre de la Direction des Services de l'Assemblée : en dépenses de fonctionnement : 545 000,00 €

- Au titre de la direction appui et pilotage ressources :
 - o En dépenses :
 - En fonctionnement : 7 149 641,00 €
 - En investissement : 8 240 000,00 € en crédits de paiement et 5 500 000,00 € en autorisation de programme
 - o En recettes :
 - En fonctionnement : 2 851 500,00 €
 - En investissement : 1 346 000,00 €

- Au titre de la Direction des Achats et de la Commande Publique :
 - o En dépenses :
 - En fonctionnement : 356 000,00 €
 - En investissement : 24 660,00 €
 - o En recettes :
 - En fonctionnement : 118 000,00 €
 - En investissement : 16 000,00 €

- Au titre des Affaires Juridiques :
 - o En dépenses de fonctionnement : 345 000 €
 - o En recettes de fonctionnement : 906 141 €

- Au titre de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique :

- En dépenses de fonctionnement : 6 500 000 €
- En dépenses d'investissement : 9 700 000 € en crédits de paiement et 1 089 417,40 € en autorisation de programme
- Au titre de la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux :
 - En dépenses :
 - En fonctionnement : 22 172 000,00 € de crédits de paiement ;
 - En investissement : 96 326 477,00 € de crédits de paiement et un total d'autorisations de programme de 1 440 600,00 €
 - En recettes :
 - En fonctionnement : 325 000,00 €
 - En investissement : 16 734 657,60 € et un total d'autorisation de programme de 1 011 616,00 €
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre pour l'exécution de ce budget

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET
Ludivine

0 non-participation au vote